



<b>NOM DE L'ASSOCIATION</b>	<b>DISCIPLINE</b>	<b>PERIODE DE REFERENCE</b> (voir page 2)

**DOSSIER DE  
SUBVENTION SPORTIVE**

**ANNEE 2022**

A retourner avant le  
**Vendredi 17 décembre 2021**  
(Date de rigueur)

**A MAIRIE DE TOURNON  
B.P. 92  
07301 TOURNON SUR RHONE Cedex**

**ATTENTION**

Le dossier de subvention sera en téléchargement sur le site internet de la Ville de Tournon-sur-Rhône au lien suivant : [www.ville-tournon.com](http://www.ville-tournon.com) , les données pourront donc être saisies directement sur le dossier.

Les associations n'ayant pas de messagerie pourront retirer celui-ci à la Maison Municipale pour Tous.

Les associations sportives ont obligation d'éditer et de signer le dossier afin de le retourner par voie postale ou de le déposer en Mairie de Tournon-sur-Rhône.

Au-delà de la date de rigueur une pénalité est applicable

- 3 % pour les subventions de fonctionnement supérieures à 5 000 €
- 5 % pour les subventions de fonctionnement inférieures à 5 000 €

**MENTIONS LEGALES :**

La Ville de Tournon-sur-Rhône vous informe que les données personnelles recueillies pour l'attribution de subventions aux associations par la Ville font l'objet d'un traitement informatique uniquement destiné au Service Sport / Vie Associative (SVA) de la Ville de Tournon-sur-Rhône.

\* Ces données sont nécessaires au traitement de votre demande. En cas de refus, le service SVA sera dans l'impossibilité de faire droit à votre demande.

La base légale du traitement est l'exécution d'un contrat. Les données sont conservées une année à partir de la date de recueil.

Vous disposez d'un droit d'accès aux données personnelles vous concernant, à leurs rectifications, à demander leur effacement ou exercer votre droit à la limitation du traitement de vos données. Consultez le site [cnil.fr](http://cnil.fr) pour plus d'informations sur vos droits.

Pour exercer ces droits ou pour toute question sur le traitement de vos données dans ce dispositif, vous pouvez contacter la Direction Générale « RGPD » de la ville de Tournon-sur-Rhône à l'adresse suivante : [rgpd@ville-tournon.com](mailto:rgpd@ville-tournon.com), Mairie de Tournon-sur-Rhône, pl Auguste Faure, 07300 Tournon-sur-Rhône –

Tel : 04.75.07.37.19. A défaut, vous pouvez contacter le délégué à la protection des données à l'adresse électronique suivante : [rgpd@numerial.fr](mailto:rgpd@numerial.fr)

Si vous estimez, que vos droits « Informatique et Libertés » ne sont pas respectés, vous pouvez adresser une réclamation à la CNIL.



## NOTE DE PRESENTATION

### 1. **Organisation du dossier :**

- Le dossier est composé de 3 sous parties,
- La première intitulée « Informations Générales » a pour but de permettre de mieux connaître l'organisation de votre association
- La seconde appelée « Dossier de Base » constitue les éléments incontournables à partir desquels l'analyse de la subvention de fonctionnement de votre association va être établie.
- La troisième regroupe « les Actions Spécifiques » que votre association peut en tout ou partie mettre en œuvre facultativement chaque année.

### 2. **Circuit d'instruction et de décisions des dossiers :**

- L'ensemble des 3 volets doit être retourné au plus tard **le 17 décembre 2021**
- Après réception en Mairie, ces dossiers seront analysés en partenariat avec l'OTSTT et les villes de Tournon-sur-Rhône et de Tain l'Hermitage.
- Les dossiers retenus seront soumis à l'avis de la commission des sports de chaque ville et ensuite à leur conseil municipal pour décision.

### 3. **Pièces complémentaires obligatoires à fournir :**

#### 3-1. Lors de l'envoi du dossier

- Relevé d'Identité Bancaire (**pièce obligatoire**)
- Dernier bilan financier clôturé (**pièce obligatoire**)
- Organigramme d'encadrement sportif de vos adhérents.
- Photocopie des diplômes des brevets d'état et fédéraux
- Justificatifs titres d'arbitres

En plus, pour les nouvelles associations,

- Copie du récépissé de déclaration délivré par la Préfecture ou Sous-Préfecture,
- Copie des statuts,
- Composition du bureau.

#### MENTIONS LEGALES :

La Ville de Tournon-sur-Rhône vous informe que les données personnelles recueillies pour l'attribution de subventions aux associations par la Ville font l'objet d'un traitement informatique uniquement destiné au Service Sport / Vie Associative (SVA) de la Ville de Tournon-sur-Rhône.

\* Ces données sont nécessaires au traitement de votre demande. En cas de refus, le service SVA sera dans l'impossibilité de faire droit à votre demande.

La base légale du traitement est l'exécution d'un contrat. Les données sont conservées une année à partir de la date de recueil.

Vous disposez d'un droit d'accès aux données personnelles vous concernant, à leurs rectifications, à demander leur effacement ou exercer votre droit à la limitation du traitement de vos données. Consultez le site [cnil.fr](http://cnil.fr) pour plus d'informations sur vos droits.

Pour exercer ces droits ou pour toute question sur le traitement de vos données dans ce dispositif, vous pouvez contacter la Direction Générale « RGPD » de la ville de Tournon-sur-Rhône à l'adresse suivante : [rgpd@ville-tournon.com](mailto:rgpd@ville-tournon.com), Mairie de Tournon-sur-Rhône, pl Auguste Faure, 07300 Tournon-sur-Rhône –

Tel : 04.75.07.37.19. A défaut, vous pouvez contacter le délégué à la protection des données à l'adresse électronique suivante : [rgpd@numerial.fr](mailto:rgpd@numerial.fr)

Si vous estimez, que vos droits « Informatique et Libertés » ne sont pas respectés, vous pouvez adresser une réclamation à la CNIL.

### 3-2. Après l'Assemblée Générale

Toutes les associations doivent transmettre les éléments ci-après :

- Bilan financier clôturé et approuvé,
- Budget prévisionnel de l'année,
- Rapport d'activité,
- Titres et résultats obtenus au cours de la saison écoulée (ce document est à retourner au plus tard pour le 30 septembre 2022 - page 18)
- Les modifications éventuelles dans la composition de votre bureau.

### 3-3. Pour les aides spécifiques

Les associations bénéficiant d'aide pour une ou des action(s) spécifique(s), les pièces ci-après doivent être transmises après réalisation de chaque action

#### **Pour tous les types d'actions**

- Bilan financier de l'opération et ou factures pour les achats de matériel

#### **Pour les actions de formation**

- Justificatifs de l'organisme formateur

#### MENTIONS LEGALES :

La Ville de Tournon-sur-Rhône vous informe que les données personnelles recueillies pour l'attribution de subventions aux associations par la Ville font l'objet d'un traitement informatique uniquement destiné au Service Sport / Vie Associative (SVA) de la Ville de Tournon-sur-Rhône.

\* Ces données sont nécessaires au traitement de votre demande. En cas de refus, le service SVA sera dans l'impossibilité de faire droit à votre demande.

La base légale du traitement est l'exécution d'un contrat. Les données sont conservées une année à partir de la date de recueil.

Vous disposez d'un droit d'accès aux données personnelles vous concernant, à leurs rectifications, à demander leur effacement ou exercer votre droit à la limitation du traitement de vos données. Consultez le site [cnil.fr](http://cnil.fr) pour plus d'informations sur vos droits.

Pour exercer ces droits ou pour toute question sur le traitement de vos données dans ce dispositif, vous pouvez contacter la Direction Générale « RGPD » de la ville de Tournon-sur-Rhône à l'adresse suivante : [rgpd@ville-tournon.com](mailto:rgpd@ville-tournon.com), Mairie de Tournon-sur-Rhône, pl Auguste Faure, 07300 Tournon-sur-Rhône –

Tel : 04.75.07.37.19. A défaut, vous pouvez contacter le délégué à la protection des données à l'adresse électronique suivante : [rgpd@numerial.fr](mailto:rgpd@numerial.fr)

Si vous estimez, que vos droits « Informatique et Libertés » ne sont pas respectés, vous pouvez adresser une réclamation à la CNIL.

# INFORMATIONS GENERALES

## 1. Présentation de votre association

### Identification de l'association

Nom de votre association : .

.....

Sigle:

.....

Objet : .....

.....

Adresse de son siège social .....

.....

Code postal : ..... Commune : .....

.....

Téléphone : ..... Télécopie : .....

.....

Courriel de l'association : .....

.....

Adresse site internet : .....

.....

Numéro SIRET : ..... Numéro de récépissé en préfecture : .....

**Si vous ne disposez pas de cette information, adressez votre demande à :**

INSEE MIDI-PYRENEES 36, rue des 36 Ponts BP 94217 31054 Toulouse Cedex 4

Adresse de correspondance, si différente : .....

.....

Code postal : ..... Commune : .....

.....

Union, fédération ou réseau auquel est affiliée votre association (*indiquer le nom complet, ne pas utiliser de sigle*).

.....

.....

### Renseignements administratifs et juridiques

Date de publication de la création au Journal Officiel :

Votre association dispose-t-elle d'agrément(s) administratif(s)?  oui  non

Si oui, vous préciserez le(s)quel(s) : agrément des groupes sportifs

**Type d'agrément : attribué par en date du :**

Votre association dispose-t-elle d'un commissaire aux comptes ?  oui  non

#### MENTIONS LEGALES :

La Ville de Tournon-sur-Rhône vous informe que les données personnelles recueillies pour l'attribution de subventions aux associations par la Ville font l'objet d'un traitement informatique uniquement destiné au Service Sport / Vie Associative (SVA) de la Ville de Tournon-sur-Rhône.

\* Ces données sont nécessaires au traitement de votre demande. En cas de refus, le service SVA sera dans l'impossibilité de faire droit à votre demande.

La base légale du traitement est l'exécution d'un contrat. Les données sont conservées une année à partir de la date de recueil.

Vous disposez d'un droit d'accès aux données personnelles vous concernant, à leurs rectifications, à demander leur effacement ou exercer votre droit à la limitation du traitement de vos données. Consultez le site [cnil.fr](http://cnil.fr) pour plus d'informations sur vos droits.

Pour exercer ces droits ou pour toute question sur le traitement de vos données dans ce dispositif, vous pouvez contacter la Direction Générale « RGPD » de la ville de Tournon-sur-Rhône à l'adresse suivante : [rgpd@ville-tournon.com](mailto:rgpd@ville-tournon.com), Mairie de Tournon-sur-Rhône, pl Auguste Faure, 07300 Tournon-sur-Rhône –

Tel : 04.75.07.37.19. A défaut, vous pouvez contacter le délégué à la protection des données à l'adresse électronique suivante : [rgpd@numerial.fr](mailto:rgpd@numerial.fr)

Si vous estimez, que vos droits « Informatique et Libertés » ne sont pas respectés, vous pouvez adresser une réclamation à la CNIL.

## Composition de votre association

	PRESIDENT	VICE-PRESIDENT	SECRETAIRE	TRESORIER
<b>NOM</b> <b>Prénom</b>				
<b>ADRESSE</b>				
<b>TEL</b>				
<b>E-MAIL</b>				

Date du premier mandat du Président : ...../...../.....

	SECRETAIRE AJOINT	TRESORIER AJOINT		
<b>NOM</b> <b>Prénom</b>				
<b>ADRESSE</b>				
<b>TEL</b>				
<b>E-MAIL</b>				

### MENTIONS LEGALES :

La Ville de Tournon-sur-Rhône vous informe que les données personnelles recueillies pour l'attribution de subventions aux associations par la Ville font l'objet d'un traitement informatique uniquement destiné au Service Sport / Vie Associative (SVA) de la Ville de Tournon-sur-Rhône.

\* Ces données sont nécessaires au traitement de votre demande. En cas de refus, le service SVA sera dans l'impossibilité de faire droit à votre demande.

La base légale du traitement est l'exécution d'un contrat. Les données sont conservées une année à partir de la date de recueil.

Vous disposez d'un droit d'accès aux données personnelles vous concernant, à leurs rectifications, à demander leur effacement ou exercer votre droit à la limitation du traitement de vos données. Consultez le site [cnil.fr](http://cnil.fr) pour plus d'informations sur vos droits.

Pour exercer ces droits ou pour toute question sur le traitement de vos données dans ce dispositif, vous pouvez contacter la Direction Générale « RGPD » de la ville de Tournon-sur-Rhône à l'adresse suivante : [rgpd@ville-tournon.com](mailto:rgpd@ville-tournon.com), Mairie de Tournon-sur-Rhône, pl Auguste Faure, 07300 Tournon-sur-Rhône –

Tel : 04.75.07.37.19. A défaut, vous pouvez contacter le délégué à la protection des données à l'adresse électronique suivante : [rgpd@numerial.fr](mailto:rgpd@numerial.fr)

Si vous estimez, que vos droits « Informatique et Libertés » ne sont pas respectés, vous pouvez adresser une réclamation à la CNIL.

# Valorisation

## Mise à disposition de locaux

Désignation des locaux (nom et adresse),

Périodicité d'utilisation

\_\_\_\_\_ fois par semaine

Horaires

\_\_\_\_\_ fois par an

A quelle occasion ? AG, réunion.)

toute l'année

### Valorisation

#### • Mise à disposition de personnel

Oui  non

Si oui : à quelle occasion ?

### Valorisation

#### • Mise à disposition de matériel

Oui  non

Si oui : à quelle occasion ?

### Valorisation

#### • Mise à disposition de fluides (eau, gaz, électricité)

Oui  non

#### • Mise à disposition des minibus

Oui  non

Nombre d'utilisation :

#### MENTIONS LEGALES :

La Ville de Tournon-sur-Rhône vous informe que les données personnelles recueillies pour l'attribution de subventions aux associations par la Ville font l'objet d'un traitement informatique uniquement destiné au Service Sport / Vie Associative (SVA) de la Ville de Tournon-sur-Rhône.

\* Ces données sont nécessaires au traitement de votre demande. En cas de refus, le service SVA sera dans l'impossibilité de faire droit à votre demande.

La base légale du traitement est l'exécution d'un contrat. Les données sont conservées une année à partir de la date de recueil.

Vous disposez d'un droit d'accès aux données personnelles vous concernant, à leurs rectifications, à demander leur effacement ou exercer votre droit à la limitation du traitement de vos données. Consultez le site [cnil.fr](http://cnil.fr) pour plus d'informations sur vos droits.

Pour exercer ces droits ou pour toute question sur le traitement de vos données dans ce dispositif, vous pouvez contacter la Direction Générale « RGPD » de la ville de Tournon-sur-Rhône à l'adresse suivante : [rgpd@ville-tournon.com](mailto:rgpd@ville-tournon.com), Mairie de Tournon-sur-Rhône, pl Auguste Faure, 07300 Tournon-sur-Rhône –

Tel : 04.75.07.37.19. A défaut, vous pouvez contacter le délégué à la protection des données à l'adresse électronique suivante : [rgpd@numerial.fr](mailto:rgpd@numerial.fr)

Si vous estimez, que vos droits « Informatique et Libertés » ne sont pas respectés, vous pouvez adresser une réclamation à la CNIL.

# 2. Budget prévisionnel de l'association

Dans le cas où l'exercice de l'association est différent de l'année civile, il vous appartient de préciser les dates de début et de fin d'exercice.

**EXERCICE**

**Date de début :**

**Date de fin :**

DEPENSES	Montant en euros	RECETTES	Montant en euros
<b>21 - IMMOBILISATIONS CORPORELLES</b>		<b>70 VENTES PRODUITS FINIS ET PRESTATIONS DE SERVICES</b>	
Achat de matériel		Marchandises et équipement	
<b>45 - CONFEDERATION, FEDERATION, UNION</b>		Prestations de services	
Cotisations, engagements versés aux fédérations		Produits des activités annexes (buvette, entrées)	
		Produits des activités annexes (bals, loto, tournois)	
<b>60 ACHATS</b>		<b>74 SUBVENTIONS</b>	
Achats pour revente équipements		Fonds européens et Etat	
Fournitures non stockées (eau, énergie)		FNDS	
Fournitures d'entretien pour les locaux et/ou le matériel		Fédération	
Fournitures administratives		Région (Conseil Régional)	
Autres fournitures - buvettes, entrées		Département 07 (Conseil Départemental)	
Autres fournitures - bal, loto, tournoi		Département 26 (Conseil Départemental)	
<b>61 SERVICES EXTERNES</b>		Ville de Tournon-sur-Rhône	
Sous-traitance générale		Ville de Tain l'Hermitage	
Locations mobilières et immobilières		Organismes sociaux (à détailler)	
Entretien et réparation		CNASEA (emplois aidés)	
Assurances		Autres (précisez)	
Documentation			
Divers (préciser)			
<b>62 AUTRES SERVICES EXTERNES</b>		<b>75 AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE</b>	
Frais d'arbitrage		Cotisations - Licences	
Publicité, publications		Autres - sponsoring - publicité	
Frais de déplacements, missions et réceptions			
Frais postaux et de télécommunication		Calendriers	
Services bancaires			
Divers (préciser)		<b>76 PRODUITS FINANCIERS</b>	
<b>63 IMPOTS ET TAXES</b>			
Impôts et taxes sur rémunérations			
Autres impôts et taxes		<b>77 PRODUITS EXCEPTIONNELS</b>	
<b>64 FRAIS DE PERSONNEL</b>		Sur opérations de gestion	
Salaires et indemnités (encadrement)		Sur exercices antérieurs	
Charges sociales			
Frais de formations		<b>78 REPRISES SUR AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS</b>	
<b>65 AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE</b>			
<b>66 FRAIS FINANCIERS (agios)</b>			
<b>67 CHARGES EXCEPTIONNELLES</b>			
<b>68 DOTATION AMORTISSEMENTS, PROVISIONS ET ENGAGEMENTS</b>			
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE (excédent)</b>		<b>RESULTAT DE L'EXERCICE (déficit)</b>	
<b>TOTAL</b>		<b>TOTAL</b>	

L'association sollicite une subvention de ..... pour Tournon-sur-Rhône, et de ..... pour Tain l'Hermitage.

## MENTIONS LEGALES :

La Ville de Tournon-sur-Rhône vous informe que les données personnelles recueillies pour l'attribution de subventions aux associations par la Ville font l'objet d'un traitement informatique uniquement destiné au Service Sport / Vie Associative (SVA) de la Ville de Tournon-sur-Rhône.

\* Ces données sont nécessaires au traitement de votre demande. En cas de refus, le service SVA sera dans l'impossibilité de faire droit à votre demande.

La base légale du traitement est l'exécution d'un contrat. Les données sont conservées une année à partir de la date de recueil.

Vous disposez d'un droit d'accès aux données personnelles vous concernant, à leurs rectifications, à demander leur effacement ou exercer votre droit à la limitation du traitement de vos données. Consultez le site [cnil.fr](http://cnil.fr) pour plus d'informations sur vos droits.

Pour exercer ces droits ou pour toute question sur le traitement de vos données dans ce dispositif, vous pouvez contacter la Direction Générale « RGPD » de la ville de Tournon-sur-Rhône à l'adresse suivante : [rgpd@ville-tournon.com](mailto:rgpd@ville-tournon.com), Mairie de Tournon-sur-Rhône, pl Auguste Faure, 07300 Tournon-sur-Rhône –

Tel : 04.75.07.37.19. A défaut, vous pouvez contacter le délégué à la protection des données à l'adresse électronique suivante : [rgpd@numerian.fr](mailto:rgpd@numerian.fr)

Si vous estimez, que vos droits « Informatique et Libertés » ne sont pas respectés, vous pouvez adresser une réclamation à la CNIL.

# DOSSIER DE BASE ASSOCIATIONS SPORTIVES

## 1) Effectifs – pratiquants (licenciés de l'exercice précédent)

CATEGORIES	TOTAL	TOURNON	TAIN	ARCHE * AGGLO	EXTERIEUR
<i>Jeunes de moins de 19 ans</i>					
<i>Adultes</i>					
<b>TOTAL</b>					

**\*ARCHE AGGLO (liste des 39 villes hors Tain et Tournon) :** Arlebosc, Arthemonay, Bathernay, Beaumont-Monteux, Boucieu-le-Roi, Bozas, Bren, Chanos-Curson, Chantemerle-les-Blès, Charmes-sur-Herbasse, Chavannes, Cheminas, Colombier-le-Jeune, Colombier-le-Vieux, Crozes-Hermitage, Érôme, Étables, Gervans, Glun, La Roche-de-Glun, Larnage, Lemps, Margès, Marsaz, Mauves, Mercuriol-Veaunes, Montchenu, Pailharès, Plats, Pont-de-l'Isère, Saint-Barthélémy-le-Plain, Saint-Donat-sur-l'Herbasse, Saint-Félicien, Saint-Jean-de-Muzols, Saint-Victor, Sécheras, Serves-sur-Rhône, Vaudevaut et Vion.

### MENTIONS LEGALES :

La Ville de Tournon-sur-Rhône vous informe que les données personnelles recueillies pour l'attribution de subventions aux associations par la Ville font l'objet d'un traitement informatique uniquement destiné au Service Sport / Vie Associative (SVA) de la Ville de Tournon-sur-Rhône.

\* Ces données sont nécessaires au traitement de votre demande. En cas de refus, le service SVA sera dans l'impossibilité de faire droit à votre demande.

La base légale du traitement est l'exécution d'un contrat. Les données sont conservées une année à partir de la date de recueil.

Vous disposez d'un droit d'accès aux données personnelles vous concernant, à leurs rectifications, à demander leur effacement ou exercer votre droit à la limitation du traitement de vos données. Consultez le site [cnil.fr](http://cnil.fr) pour plus d'informations sur vos droits.

Pour exercer ces droits ou pour toute question sur le traitement de vos données dans ce dispositif, vous pouvez contacter la Direction Générale « RGD » de la ville de Tournon-sur-Rhône à l'adresse suivante : [rgpd@ville-tournon.com](mailto:rgpd@ville-tournon.com), Mairie de Tournon-sur-Rhône, pl Auguste Faure, 07300 Tournon-sur-Rhône –

Tel : 04.75.07.37.19. A défaut, vous pouvez contacter le délégué à la protection des données à l'adresse électronique suivante : [rgpd@numerial.fr](mailto:rgpd@numerial.fr)

Si vous estimez, que vos droits « Informatique et Libertés » ne sont pas respectés, vous pouvez adresser une réclamation à la CNIL.



# CONDITIONS D'ACCUEIL et D'ENCADREMENT (Exercice précédent)

## ENCADREMENT TECHNIQUE LICENCIE AU CLUB

**OBLIGATOIRE** : Joindre photocopie des diplômes

NOM-PRENOM	Catégorie d'âge encadrée	Sans diplôme	Diplôme fédéral	Brevet d'état

## ARBITRES - JUGES LICENCIES AU CLUB

**OBLIGATOIRE** : Joindre Justificatifs

NOM-PRENOM	Diplômes

### MENTIONS LEGALES :

La Ville de Tournon-sur-Rhône vous informe que les données personnelles recueillies pour l'attribution de subventions aux associations par la Ville font l'objet d'un traitement informatique uniquement destiné au Service Sport / Vie Associative (SVA) de la Ville de Tournon-sur-Rhône.

\* Ces données sont nécessaires au traitement de votre demande. En cas de refus, le service SVA sera dans l'impossibilité de faire droit à votre demande.

La base légale du traitement est l'exécution d'un contrat. Les données sont conservées une année à partir de la date de recueil.

Vous disposez d'un droit d'accès aux données personnelles vous concernant, à leurs rectifications, à demander leur effacement ou exercer votre droit à la limitation du traitement de vos données. Consultez le site [cnil.fr](http://cnil.fr) pour plus d'informations sur vos droits.

Pour exercer ces droits ou pour toute question sur le traitement de vos données dans ce dispositif, vous pouvez contacter la Direction Générale « RGPD » de la ville de Tournon-sur-Rhône à l'adresse suivante : [rgpd@ville-tournon.com](mailto:rgpd@ville-tournon.com), Mairie de Tournon-sur-Rhône, pl Auguste Faure, 07300 Tournon-sur-Rhône –

Tel : 04.75.07.37.19. A défaut, vous pouvez contacter le délégué à la protection des données à l'adresse électronique suivante : [rgpd@numerial.fr](mailto:rgpd@numerial.fr)

Si vous estimez, que vos droits « Informatique et Libertés » ne sont pas respectés, vous pouvez adresser une réclamation à la CNIL.





# MANIFESTATIONS SPORTIVES

(Exercice en cours ou à venir)

INTITULE DE LA MANIFESTATION	DATE	DEPENSES (coût total)	RECETTES																		
			<table border="1"> <tr><td>Ville de Tain l'Hermitage</td><td></td></tr> <tr><td>Ville de Tournon s/ Rhône</td><td></td></tr> <tr><td>CD 07 (Conseil Départemental)</td><td></td></tr> <tr><td>CD 26 (Conseil Départemental)</td><td></td></tr> <tr><td>Région (Conseil Régional)</td><td></td></tr> <tr><td>Etat</td><td></td></tr> <tr><td>Partenaires privés</td><td></td></tr> <tr><td>Fonds propres</td><td></td></tr> <tr><td><b>TOTAL</b></td><td></td></tr> </table>	Ville de Tain l'Hermitage		Ville de Tournon s/ Rhône		CD 07 (Conseil Départemental)		CD 26 (Conseil Départemental)		Région (Conseil Régional)		Etat		Partenaires privés		Fonds propres		<b>TOTAL</b>	
Ville de Tain l'Hermitage																					
Ville de Tournon s/ Rhône																					
CD 07 (Conseil Départemental)																					
CD 26 (Conseil Départemental)																					
Région (Conseil Régional)																					
Etat																					
Partenaires privés																					
Fonds propres																					
<b>TOTAL</b>																					
			<table border="1"> <tr><td>Ville de Tain l'Hermitage</td><td></td></tr> <tr><td>Ville de Tournon s/ Rhône</td><td></td></tr> <tr><td>CD 07 (Conseil Départemental)</td><td></td></tr> <tr><td>CD 26 (Conseil Départemental)</td><td></td></tr> <tr><td>Région (Conseil Régional)</td><td></td></tr> <tr><td>Etat</td><td></td></tr> <tr><td>Partenaires privés</td><td></td></tr> <tr><td>Fonds propres</td><td></td></tr> <tr><td><b>TOTAL</b></td><td></td></tr> </table>	Ville de Tain l'Hermitage		Ville de Tournon s/ Rhône		CD 07 (Conseil Départemental)		CD 26 (Conseil Départemental)		Région (Conseil Régional)		Etat		Partenaires privés		Fonds propres		<b>TOTAL</b>	
Ville de Tain l'Hermitage																					
Ville de Tournon s/ Rhône																					
CD 07 (Conseil Départemental)																					
CD 26 (Conseil Départemental)																					
Région (Conseil Régional)																					
Etat																					
Partenaires privés																					
Fonds propres																					
<b>TOTAL</b>																					
			<table border="1"> <tr><td>Ville de Tain l'Hermitage</td><td></td></tr> <tr><td>Ville de Tournon s/ Rhône</td><td></td></tr> <tr><td>CD 07 (Conseil Départemental)</td><td></td></tr> <tr><td>CD 26 (Conseil Départemental)</td><td></td></tr> <tr><td>Région (Conseil Régional)</td><td></td></tr> <tr><td>Etat</td><td></td></tr> <tr><td>Partenaires privés</td><td></td></tr> <tr><td>Fonds propres</td><td></td></tr> <tr><td><b>TOTAL</b></td><td></td></tr> </table>	Ville de Tain l'Hermitage		Ville de Tournon s/ Rhône		CD 07 (Conseil Départemental)		CD 26 (Conseil Départemental)		Région (Conseil Régional)		Etat		Partenaires privés		Fonds propres		<b>TOTAL</b>	
Ville de Tain l'Hermitage																					
Ville de Tournon s/ Rhône																					
CD 07 (Conseil Départemental)																					
CD 26 (Conseil Départemental)																					
Région (Conseil Régional)																					
Etat																					
Partenaires privés																					
Fonds propres																					
<b>TOTAL</b>																					
			<table border="1"> <tr><td>Ville de Tain l'Hermitage</td><td></td></tr> <tr><td>Ville de Tournon s/ Rhône</td><td></td></tr> <tr><td>CD 07 (Conseil Départemental)</td><td></td></tr> <tr><td>CD 26 (Conseil Départemental)</td><td></td></tr> <tr><td>Région (Conseil Régional)</td><td></td></tr> <tr><td>Etat</td><td></td></tr> <tr><td>Partenaires privés</td><td></td></tr> <tr><td>Fonds propres</td><td></td></tr> <tr><td><b>TOTAL</b></td><td></td></tr> </table>	Ville de Tain l'Hermitage		Ville de Tournon s/ Rhône		CD 07 (Conseil Départemental)		CD 26 (Conseil Départemental)		Région (Conseil Régional)		Etat		Partenaires privés		Fonds propres		<b>TOTAL</b>	
Ville de Tain l'Hermitage																					
Ville de Tournon s/ Rhône																					
CD 07 (Conseil Départemental)																					
CD 26 (Conseil Départemental)																					
Région (Conseil Régional)																					
Etat																					
Partenaires privés																					
Fonds propres																					
<b>TOTAL</b>																					
		<b>TOTAL DEPENSES</b>	<b>TOTAL RECETTES :</b>																		

## MENTIONS LEGALES :

La Ville de Tournon-sur-Rhône vous informe que les données personnelles recueillies pour l'attribution de subventions aux associations par la Ville font l'objet d'un traitement informatique uniquement destiné au Service Sport / Vie Associative (SVA) de la Ville de Tournon-sur-Rhône.

\* Ces données sont nécessaires au traitement de votre demande. En cas de refus, le service SVA sera dans l'impossibilité de faire droit à votre demande.

La base légale du traitement est l'exécution d'un contrat. Les données sont conservées une année à partir de la date de recueil.

Vous disposez d'un droit d'accès aux données personnelles vous concernant, à leurs rectifications, à demander leur effacement ou exercer votre droit à la limitation du traitement de vos données. Consultez le site [cnil.fr](http://cnil.fr) pour plus d'informations sur vos droits.

Pour exercer ces droits ou pour toute question sur le traitement de vos données dans ce dispositif, vous pouvez contacter la Direction Générale « RGPD » de la ville de Tournon-sur-Rhône à l'adresse suivante : [rgpd@ville-tournon.com](mailto:rgpd@ville-tournon.com), Mairie de Tournon-sur-Rhône, pl Auguste Faure, 07300 Tournon-sur-Rhône –

Tel : 04.75.07.37.19. A défaut, vous pouvez contacter le délégué à la protection des données à l'adresse électronique suivante : [rgpd@numerial.fr](mailto:rgpd@numerial.fr)

Si vous estimez, que vos droits « Informatique et Libertés » ne sont pas respectés, vous pouvez adresser une réclamation à la CNIL.

# GROS MATERIEL (investissement)

(Hors petit matériel pédagogique et équipement individuel)

TYPE DE MATERIEL		DEPENSES (COUT TOTAL)	RECETTES	
			Ville de Tain l'Hermitage	
			Ville de Tournon s/ Rhône	
			CD 07 (Conseil Départemental)	
			CD 26 (Conseil Départemental)	
			Région (Conseil Régional)	
			Etat	
			Partenaires privés	
			Fonds propres	
			<b>TOTAL</b>	
Ville de Tournon s/ Rhône				
CD 07 (Conseil Départemental)				
CD 26 (Conseil Départemental)				
Région (Conseil Régional)				
Etat				
Partenaires privés				
Fonds propres				
<b>TOTAL</b>				
			Ville de Tournon s/ Rhône	
			CD 07 (Conseil Départemental)	
			CD 26 (Conseil Départemental)	
			Région (Conseil Régional)	
			Etat	
			Partenaires privés	
			Fonds propres	
			<b>TOTAL</b>	
			<b>TOTAL DEPENSES</b>	

## MENTIONS LEGALES :

La Ville de Tournon-sur-Rhône vous informe que les données personnelles recueillies pour l'attribution de subventions aux associations par la Ville font l'objet d'un traitement informatique uniquement destiné au Service Sport / Vie Associative (SVA) de la Ville de Tournon-sur-Rhône.

\* Ces données sont nécessaires au traitement de votre demande. En cas de refus, le service SVA sera dans l'impossibilité de faire droit à votre demande.

La base légale du traitement est l'exécution d'un contrat. Les données sont conservées une année à partir de la date de recueil.

Vous disposez d'un droit d'accès aux données personnelles vous concernant, à leurs rectifications, à demander leur effacement ou exercer votre droit à la limitation du traitement de vos données. Consultez le site [cnil.fr](http://cnil.fr) pour plus d'informations sur vos droits.

Pour exercer ces droits ou pour toute question sur le traitement de vos données dans ce dispositif, vous pouvez contacter la Direction Générale « RCPD » de la ville de Tournon-sur-Rhône à l'adresse suivante : [rgpd@ville-tournon.com](mailto:rgpd@ville-tournon.com), Mairie de Tournon-sur-Rhône, pl Auguste Faure, 07300 Tournon-sur-Rhône –

Tel : 04.75.07.37.19. A défaut, vous pouvez contacter le délégué à la protection des données à l'adresse électronique suivante : [rgpd@numerial.fr](mailto:rgpd@numerial.fr)

Si vous estimez, que vos droits « Informatique et Libertés » ne sont pas respectés, vous pouvez adresser une réclamation à la CNIL.

# 4. Attestation sur l'honneur

Cette fiche doit obligatoirement être remplie pour toutes les demandes (initiale ou renouvellement) et quel que soit le montant de la subvention sollicitée.

Si le signataire n'est pas le représentant légal de l'association, merci de joindre le pouvoir lui permettant d'engager celle-ci.

Je soussigné(e),..... représentant(e) légal(e)

de l'association,.....

- certifie que l'association est régulièrement déclarée
- certifie que l'association est en règle au regard de l'ensemble des déclarations sociales et fiscales ainsi que des cotisations et paiements correspondants ;
- certifie exactes et sincères les informations du présent dossier, notamment la mention de l'ensemble des demandes de subventions introduites auprès d'autres financeurs publics ainsi que l'approbation du budget par les instances statutaires ;
- précise que cette subvention, si elle est accordée, devra être versée (1) :

Au compte bancaire ou postal de l'association :.....

Nom du titulaire du compte : .....

Banque ou centre : .....

Domiciliation: .....

Code de Banque : .....

Etablissement :.....

Code guichet :.....

Numéro de compte Clé RIB / RIP : .....clé :.....

Fait, le ..... à .....

Signature

---

## MENTIONS LEGALES :

La Ville de Tournon-sur-Rhône vous informe que les données personnelles recueillies pour l'attribution de subventions aux associations par la Ville font l'objet d'un traitement informatique uniquement destiné au Service Sport / Vie Associative (SVA) de la Ville de Tournon-sur-Rhône.

\* Ces données sont nécessaires au traitement de votre demande. En cas de refus, le service SVA sera dans l'impossibilité de faire droit à votre demande.

La base légale du traitement est l'exécution d'un contrat. Les données sont conservées une année à partir de la date de recueil.

Vous disposez d'un droit d'accès aux données personnelles vous concernant, à leurs rectifications, à demander leur effacement ou exercer votre droit à la limitation du traitement de vos données. Consultez le site [cnil.fr](http://cnil.fr) pour plus d'informations sur vos droits.

Pour exercer ces droits ou pour toute question sur le traitement de vos données dans ce dispositif, vous pouvez contacter la Direction Générale « RGPD » de la ville de Tournon-sur-Rhône à l'adresse suivante : [rgpd@ville-tournon.com](mailto:rgpd@ville-tournon.com), Mairie de Tournon-sur-Rhône, pl Auguste Faure, 07300 Tournon-sur-Rhône –

Tel : 04.75.07.37.19. A défaut, vous pouvez contacter le délégué à la protection des données à l'adresse électronique suivante : [rgpd@numerial.fr](mailto:rgpd@numerial.fr)

Si vous estimez, que vos droits « Informatique et Libertés » ne sont pas respectés, vous pouvez adresser une réclamation à la CNIL.

# 5. Pièces à joindre à votre dossier

**Vous devez joindre :**

## **Pour une première demande**

- Vos **statuts régulièrement déclarés**, en un seul exemplaire.
- La **liste des personnes chargées de l'administration de l'association** (composition du conseil, du bureau, ...).
- Un **relevé d'identité bancaire ou postal**.
- Si le présent dossier n'est pas signé par le représentant légal de l'association, **le pouvoir donné par ce dernier au signataire**.
- **Si la somme des demandes de subventions sollicitées auprès des différentes autorités administratives est inférieure à 23 000 euros,**
  - Vous n'avez pas à fournir d'autres documents.
- **Si votre (ou vos) demande(s) de subvention auprès des différentes autorités administratives est (sont) supérieure(s) à 23 000 euros,**
  - Les derniers comptes approuvés.
  - Le dernier rapport d'activité approuvé.

## **Pour un renouvellement, quel que soit le montant demandé**

- Un exemplaire des statuts déposés ou approuvés de l'association, **seulement s'ils ont été modifiés depuis le dépôt d'une demande initiale**.
- La composition du bureau (fonctions) et du conseil d'administration
- Si le présent dossier n'est pas signé par le représentant légal de l'association, **le pouvoir de ce dernier au signataire**.
- Le compte rendu financier et qualitatif conforme aux dispositions de l'arrêté du ministre de la fonction publique et de la réforme de l'Etat du 24 mai 2005 (JORF du 29 mai 2005) **sauf s'il a déjà été transmis (voir ci-dessous)**. Les documents financiers prévisionnel et compte de résultat élaborés par vos soins sont aussi acceptés à la condition qu'ils soient signés par le représentant légal de l'association
- Un relevé d'identité bancaire ou postal de l'association**

## **Dans tous les cas, dans les six mois suivant la fin de l'exercice pour lequel la subvention a été attribuée :**

- Le dernier **rapport annuel d'activité** et les **derniers comptes approuvés** de votre association.
- Le **compte rendu financier**

### MENTIONS LEGALES :

La Ville de Tournon-sur-Rhône vous informe que les données personnelles recueillies pour l'attribution de subventions aux associations par la Ville font l'objet d'un traitement informatique uniquement destiné au Service Sport / Vie Associative (SVA) de la Ville de Tournon-sur-Rhône.

\* Ces données sont nécessaires au traitement de votre demande. En cas de refus, le service SVA sera dans l'impossibilité de faire droit à votre demande.

La base légale du traitement est l'exécution d'un contrat. Les données sont conservées une année à partir de la date de recueil.

Vous disposez d'un droit d'accès aux données personnelles vous concernant, à leurs rectifications, à demander leur effacement ou exercer votre droit à la limitation du traitement de vos données. Consultez le site [cnil.fr](http://cnil.fr) pour plus d'informations sur vos droits.

Pour exercer ces droits ou pour toute question sur le traitement de vos données dans ce dispositif, vous pouvez contacter la Direction Générale « RGPD » de la ville de Tournon-sur-Rhône à l'adresse suivante : [rgpd@ville-tournon.com](mailto:rgpd@ville-tournon.com), Mairie de Tournon-sur-Rhône, pl Auguste Faure, 07300 Tournon-sur-Rhône –

Tel : 04.75.07.37.19. A défaut, vous pouvez contacter le délégué à la protection des données à l'adresse électronique suivante : [rgpd@numerial.fr](mailto:rgpd@numerial.fr)

Si vous estimez, que vos droits « Informatique et Libertés » ne sont pas respectés, vous pouvez adresser une réclamation à la CNIL.

# DOCUMENTS ANNEXES

## MENTIONS LEGALES :

La Ville de Tournon-sur-Rhône vous informe que les données personnelles recueillies pour l'attribution de subventions aux associations par la Ville font l'objet d'un traitement informatique uniquement destiné au Service Sport / Vie Associative (SVA) de la Ville de Tournon-sur-Rhône.

\* Ces données sont nécessaires au traitement de votre demande. En cas de refus, le service SVA sera dans l'impossibilité de faire droit à votre demande.

La base légale du traitement est l'exécution d'un contrat. Les données sont conservées une année à partir de la date de recueil.

Vous disposez d'un droit d'accès aux données personnelles vous concernant, à leurs rectifications, à demander leur effacement ou exercer votre droit à la limitation du traitement de vos données. Consultez le site [cnil.fr](http://cnil.fr) pour plus d'informations sur vos droits.

Pour exercer ces droits ou pour toute question sur le traitement de vos données dans ce dispositif, vous pouvez contacter la Direction Générale « RGD » de la ville de Tournon-sur-Rhône à l'adresse suivante : [rgpd@ville-tournon.com](mailto:rgpd@ville-tournon.com), Mairie de Tournon-sur-Rhône, pl Auguste Faure, 07300 Tournon-sur-Rhône –

Tel : 04.75.07.37.19. A défaut, vous pouvez contacter le délégué à la protection des données à l'adresse électronique suivante : [rgpd@numerial.fr](mailto:rgpd@numerial.fr)

Si vous estimez, que vos droits « Informatique et Libertés » ne sont pas respectés, vous pouvez adresser une réclamation à la CNIL.



# BILAN FINANCIER

## NOM DE L'ASSOCIATION

(1) Année civile : 01/01/2021 au 31/12/2021

(2) Autre choix (préciser) : période du ..... au .....

DEPENSES	Montant en €	RECETTES	Montant en €
<b>21 - IMMOBILISATIONS CORPORELLES</b>		<b>70 VENTES PRODUITS FINIS ET PRESTATIONS DE SERVICES</b>	
Achat de matériel		Marchandises et équipement	
<b>45 - CONFEDERATION, FEDERATION, UNION</b>		Prestations de services	
Cotisations, engagements versés aux fédérations		Produits des activités annexes (buvette, entrées)	
		Produits des activités annexes (bals, loto, tournois)	
<b>60 ACHATS</b>		<b>74 SUBVENTIONS</b>	
Achats pour revente équipements		Fonds européens et Etat	
Fournitures non stockées (eau, énergie)		FNDS	
Fournitures d'entretien pour les locaux et/ou le matériel		Fédération	
Fournitures administratives		Région (Conseil Régional)	
Autres fournitures - buvettes, entrées		Département 07 (Conseil Départemental)	
Autres fournitures - bal, loto, tournoi		Département 26 (Conseil Départemental)	
<b>61 SERVICES EXTERNES</b>		Ville de Tournon-sur-Rhône	
Sous-traitance générale		Ville de Tain l'Hermitage	
Locations mobilières et immobilières		Organismes sociaux (à détailler)	
Entretien et réparation		CNASEA (emplois aidés)	
Assurances		Autres (précisez)	
Documentation			
Divers (préciser)			
<b>62 AUTRES SERVICES EXTERNES</b>		<b>75 AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE</b>	
Frais d'arbitrage		Cotisations - Licences	
Publicité, publications		Autres - sponsoring - publicité	
Frais de déplacements, missions et réceptions			
Frais postaux et de télécommunication			
Services bancaires			
Divers (préciser)		<b>76 PRODUITS FINANCIERS</b>	
<b>63 IMPOTS ET TAXES</b>			
Impôts et taxes sur rémunérations			
Autres impôts et taxes		<b>77 PRODUITS EXCEPTIONNELS</b>	
<b>64 FRAIS DE PERSONNEL</b>		Sur opérations de gestion	
Salaires et indemnités (encadrement)		Sur exercices antérieurs	
Charges sociales			
Frais de formations		<b>78 REPRISES SUR AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS</b>	
<b>65 AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE</b>			
<b>66 FRAIS FINANCIERS (agios)</b>			
<b>67 CHARGES EXCEPTIONNELLES</b>			
<b>68 DOTATION AMORTISSEMENTS, PROVISIONS ET ENGAGEMENTS</b>			
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE (excédent)</b>		<b>RESULTAT DE L'EXERCICE (déficit)</b>	
<b>TOTAL</b>		<b>TOTAL</b>	

**Indiquer le solde de TOUS vos comptes de votre association : .....**

### MENTIONS LEGALES :

La Ville de Tournon-sur-Rhône vous informe que les données personnelles recueillies pour l'attribution de subventions aux associations par la Ville font l'objet d'un traitement informatique uniquement destiné au Service Sport / Vie Associative (SVA) de la Ville de Tournon-sur-Rhône.

\* Ces données sont nécessaires au traitement de votre demande. En cas de refus, le service SVA sera dans l'impossibilité de faire droit à votre demande.

La base légale du traitement est l'exécution d'un contrat. Les données sont conservées une année à partir de la date de recueil.

Vous disposez d'un droit d'accès aux données personnelles vous concernant, à leurs rectifications, à demander leur effacement ou exercer votre droit à la limitation du traitement de vos données. Consultez le site [cnil.fr](http://cnil.fr) pour plus d'informations sur vos droits.

Pour exercer ces droits ou pour toute question sur le traitement de vos données dans ce dispositif, vous pouvez contacter la Direction Générale « RGPD » de la ville de Tournon-sur-Rhône à l'adresse suivante : [rgpd@ville-tournon.com](mailto:rgpd@ville-tournon.com), Mairie de Tournon-sur-Rhône, pl Auguste Faure, 07300 Tournon-sur-Rhône –

Tel : 04.75.07.37.19. A défaut, vous pouvez contacter le délégué à la protection des données à l'adresse électronique suivante : [rgpd@numerial.fr](mailto:rgpd@numerial.fr)

Si vous estimez, que vos droits « Informatique et Libertés » ne sont pas respectés, vous pouvez adresser une réclamation à la CNIL.

